

VAE

Validation des
Acquis de
l'Expérience

VAE

Validation des
Acquis de
l'Expérience

Comment fonctionne la VAE ?

La VAE permet à toute personne justifiant d'une année d'expérience professionnelle ou bénévole d'obtenir une certification (diplôme, titre, qualification de branche) sans nécessairement suivre un parcours de formation.

Cette expérience doit avoir un rapport direct avec les compétences exigées par la certification souhaitée.

Comment fonctionne la VAE ?

La VAE permet à toute personne justifiant d'une année d'expérience professionnelle ou bénévole d'obtenir une certification (diplôme, titre, qualification de branche) sans nécessairement suivre un parcours de formation.

Cette expérience doit avoir un rapport direct avec les compétences exigées par la certification souhaitée.

Validation des Acquis de l'Expérience

En prenant rendez-vous au
Point Relais Conseil vous pourrez :

affiner votre projet

en fonction de vos souhaits, vos besoins, votre profil

vérifier si votre projet

relève ou non du dispositif VAE, sinon vous orienter vers un autre interlocuteur

identifier

les certifications professionnelles auxquelles vous pourriez prétendre

obtenir des informations

détaillées sur les procédures de validation

connaître les coûts

et les possibilités de prise en charge

vous orientez

en fonction de la certification identifiée, vers l'organisme valideur



Mission Locale Rurale des Marches de Bourgogne

Accueils sur rendez-vous les :

Lundis, mercredis et jeudis
Mission locale
1, rue Ernest Humblot
21400 Châtillon-sur-Seine
Tél : 03 80 91 36 42

Mardis et vendredis
Mission locale
2, rue Abrantes
21500 Montbard
Tél : 03 80 92 36 23

Validation des Acquis de l'Expérience

En prenant rendez-vous au
Point Relais Conseil vous pourrez :

affiner votre projet

en fonction de vos souhaits, vos besoins, votre profil

vérifier si votre projet

relève ou non du dispositif VAE, sinon vous orienter vers un autre interlocuteur

identifier

les certifications professionnelles auxquelles vous pourriez prétendre

obtenir des informations

détaillées sur les procédures de validation

connaître les coûts

et les possibilités de prise en charge

vous orientez

en fonction de la certification identifiée, vers l'organisme valideur



Mission Locale Rurale des Marches de Bourgogne

Accueils sur rendez-vous les :

Lundis, mercredis et jeudis
Mission locale
1, rue Ernest Humblot
21400 Châtillon-sur-Seine
Tél : 03 80 91 36 42

Mardis et vendredis
Mission locale
2, rue Abrantes
21500 Montbard
Tél : 03 80 92 36 23